

# France Assos Santé

*La voix des usagers*



# Le Patient intégré dans l'équipe pour une conciliation réussie

Journée régionale  
29 janvier 2018 - Blois

Danièle DESCLERC-DULAC  
Présidente France Assos Santé  
Centre-Val de Loire  
La Voix des Usagers

[www.france-assos-sante.org/centrevaleloire](http://www.france-assos-sante.org/centrevaleloire)

---



## Semaine de la Sécurité des Patients 20-24 novembre 2017

- **Thématique : Usagers, soignants :  
partenaires pour la sécurité des patients**
- **Objectifs : Valoriser des dispositifs**  
**Co-décidés**  
**Co-construits**  
**Co-évalués**

**pour un partenariat avec une parité professionnels/usagers  
impliquant une part active de l'intéressé et/ou de son  
entourage.**

**Exemple : La conciliation médicamenteuse**



## Pourquoi cet exemple ?

- S'inscrit dans le parcours de soins du patient :
  - lors d'une hospitalisation,
  - tout évènement mettant en cause les traitements médicamenteux.



## Nécessité de l'implication du patient et/ou de l'entourage

- Importance de la relation soignant/soigné
- Information claire et précise, compréhensible par le patient lorsque dans cette relation, est évoqué l'intervention du pharmacien pour cette thématique lors d'une hospitalisation.



## Comment ? (1)

- Avoir à disposition les ordonnances prescrites **notamment les plus récentes** et les résultats d'examens
- Evoquer avec le patient et/ou son entourage si des médicaments sont pris en auto-médication



## Comment ? (2)

- Interrogation éventuelle :
  - de l'entourage avec accord du patient,
  - des professionnels de santé intervenant lors d'une hospitalisation ou d'un changement de service dans un établissement
- Favorise les relations Ville-Hôpital
- Lettre de liaison à la sortie : Article 95 de la Loi de modernisation de notre système de santé du 26/01/2016 (Décret n° 2016-995 du 20 juillet 2016 relatif aux lettres de liaison)

## Qui peut bénéficier d'une conciliation médicamenteuse ?

- En priorité :
  - population prenant des médicaments à risque,
  - patients en situation à risque.





## Rôle des associations d'usagers du système de santé France Assos Santé Centre-Val de Loire

- Réunion d'information sur cette thématique pour une sensibilisation des usagers par l'OMEDIT Centre-Val de Loire
- Elaboration d'un flyer co-construit avec les usagers et expérimenté lors de la semaine de la sécurité des patients dans certains établissements
- Participation au scénario du film réalisé par l'OMEDIT Centre-Val de Loire pour permettre une diffusion dans les établissements particulièrement médico-sociaux pour mieux s'approprier la conciliation médicamenteuse
- Education des patients pour être acteur de leur santé :  
le médicament n'est pas un produit comme les autres.



## Comment puis-je aider les soignants à réaliser cette conciliation médicamenteuse ?

- ✓ Lorsque votre hospitalisation est programmée, pensez à prendre avec vous **l'ensemble de vos dernières ordonnances**, y compris celles de vos médecins spécialistes (cardiologue, ophtalmologue, oncologue...)
- ✓ Pensez à ouvrir **un dossier pharmaceutique** (DP) auprès de votre pharmacien d'officine et à donner votre carte vitale à chaque fois que l'on vous dispense des médicaments y compris sans ordonnance. **Ces informations pourront être consultées avec votre accord** lors de votre hospitalisation.
- ✓ N'hésitez pas à donner **le nom de votre pharmacien d'officine habituel**, et celui de votre infirmier libéral si vous en avez un. Ces professionnels de santé pourront être contactés en plus de votre médecin traitant afin d'obtenir des précisions sur vos traitements.



LOGO  
Etablissement

## Pour en savoir plus sur la conciliation médicamenteuse

Sécurisons ensemble votre prise en charge médicamenteuse

Document disponible sur le site :  
[www.omedit-centre.fr](http://www.omedit-centre.fr)

## Qu'est ce que la conciliation médicamenteuse ?

C'est une activité qui vise à prendre en compte, lors d'une nouvelle prescription, **TOUS les médicaments** que vous prenez **habituellement**.



Cela permet d'éviter la survenue d'erreurs en **favorisant la transmission d'informations** complètes et exactes sur vos médicaments, entre vos **professionnels de santé**, aux points de transition de votre parcours de soins (admission et sortie de l'hôpital).

## Qu'est ce que cela change pour moi lors de mon hospitalisation ?



Cela signifie qu'un **professionnel de santé** (pharmacien hospitalier, infirmière, médecin) va venir vous voir pour vous poser **des questions** sur vos médicaments.

Le but est d'établir la liste de **TOUS les médicaments** que vous prenez habituellement, y compris ceux sans ordonnance. Pour cela le professionnel de santé va également vous interroger sur **la façon dont vous suivez votre traitement**.

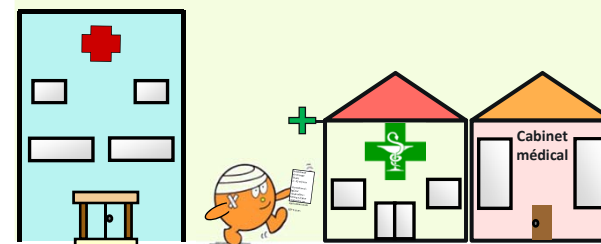
Toutes ces questions vont permettre de s'assurer que **les prescriptions** qui sont mises en place à l'hôpital sont **bien adaptées à votre état**.

## Et lorsque je sortirai de l'hôpital ?

Lors de votre **sortie de l'hôpital** nous reviendrons vous voir pour vous expliquer en détail les **modifications** qui ont pu être faites dans votre traitement habituel.

Nous vous expliquerons également pourquoi ces modifications ont eu lieu et nous pourrons vous remettre un **plan de prise** pour vous aider à vous y retrouver.

Par ailleurs, avec votre accord, votre **médecin traitant** et votre **pharmacien d'officine** seront destinataires de ces **informations sur la modification de votre traitement**, ce qui permettra de sécuriser au mieux votre sortie.



# Merci de votre attention

